

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jérôme Christen - Musée Chaplin : toute une région attend !

### **Rappel**

*Après avoir franchi de nombreux obstacles à la fois financiers et légaux, le projet de Musée Chaplin à Corsier est prêt à démarrer. Une information du journal Sonntag, relayée par l'Agence télégraphique suisse (ATS) et le site internet de 24 heures nous apprenait dimanche que le projet était toutefois retardé en raison du retard pris par le Conseil d'Etat relatif à un prêt de 10 millions de francs du canton de Vaud. Selon Philippe Meylan, l'une des chevilles ouvrières du projet, interrogé par l'ATS, " le processus a pris du retard en raison du décès du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud ".*

*Sans minimiser le travail effectué par nos gouvernants, il faut se rappeler que, dans notre système politique de concordance, les élus changent, mais l'administration reste. L'administration agit sur le plan opérationnel et le gouvernement sur le plan stratégique. Or si, dans un dossier comme celui-ci, la portée politique n'est pas négligeable, on peine à croire qu'une vacance gouvernementale puisse retarder un projet dès lors que les services de l'Etat l'ont pris en main, sauf si l'on estime qu'il n'est pas prioritaire.*

*Or, s'il est un projet attendu depuis longtemps et intéressant pour le tourisme vaudois et plus particulièrement de la Riviera, c'est bien celui-ci. Le retentissement de ce projet se mesurera à l'échelle internationale.*

*Or, sans ce prêt de l'Etat de Vaud, le projet — dont le budget total se monte à 55 millions — ne peut démarrer et le chantier est retardé d'autant.*

*Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. De quelle durée est le retard que l'on peut imputer à l'Etat de Vaud dans le traitement de ce dossier ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?*
- 3. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'importance de ce dossier, non seulement pour la Riviera, mais également pour l'ensemble du canton, compte tenu du fait que Charlie Chaplin est un artiste mondialement connu, universel à tout point de vue et qui touche toutes les générations sans aucune usure du temps ?*
- 4. D'autres projets importants pour le canton ont-ils pris du retard en raison de cette vacance gouvernementale ? Si oui, lesquels et comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?*

*Ne souhaite pas développer.*

*Vevey, le 4 mars 2012.*

*(Signé) Jérôme Christen*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

En réponse à l'interpellation Jérôme Christen intitulée "Musée Chaplin : toute une région attend", le Conseil d'Etat souligne que ce dossier a récemment franchi une étape déterminante, à satisfaction de l'ensemble des parties, suite à sa décision du 9 mai 2012 octroyant à la société Chaplin's World Real Estate Company un prêt sans intérêt de CHF 10 millions, remboursable sur 25 ans, au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Ce prêt doit encore obtenir la caution des communes concernées.

Le Gouvernement relève que le contexte et les modalités de l'octroi de ce prêt ainsi que nombre des interrogations soulevées par l'interpellant dans ces questions 2 et 3 ont fait l'objet d'explications circonstanciées de la part du Conseil d'Etat lors de la conférence de presse qui s'est tenue au Manoir de Ban, le 14 mai dernier, en présence du Chef du DEC, de M. Michael Chaplin, des Syndics des Communes de Corsier-sur-Vevey, de Vevey et de Montreux ainsi que des porteurs de projet.

## **Réponse du Conseil d'Etat**

Ce préambule étant posé, le Gouvernement répond comme suit aux quatre questions posées par l'interpellant :

*- De quelle durée est le retard que l'on peut imputer à l'Etat de Vaud dans le traitement de ce dossier ?*

Le traitement du dossier Chaplin's World, compte tenu de son ambition et la complexité inhérente à un projet d'une telle envergure, a nécessité une analyse très approfondie des services-métiers et transversaux de l'Administration cantonale, et ce pendant plusieurs mois, au gré des évolutions positives que le projet a connues tout au long de son processus d'élaboration, puis de maturation.

Le Conseil d'Etat relève à cet égard que depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la Loi sur l'appui au développement économique, jamais un prêt sans intérêt d'un tel montant n'avait été consenti par le Gouvernement au titre de la seule LADE. C'est donc sur la base d'analyses techniques pointues, tant internes à l'Etat qu'externes, portant notamment sur la gestion du risque, sur les retombées économiques et sur la rentabilité du projet Chaplin's World, que le Conseil d'Etat a – en toute connaissance de cause – décidé d'apporter son soutien très substantiel à la concrétisation de cette nouvelle offre touristique-culturelle d'importance.

En ce sens, le Conseil d'Etat réfute toute allégation selon laquelle l'Administration, le Département de l'économie, puis le Collège gouvernemental, seraient à l'origine d'un quelconque retard imputable à une gestion attentiste de ce dossier. En revanche, il aurait été illusoire, compte tenu de l'importance du prêt consenti par l'Etat, de penser que le décès de feu Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud n'aurait aucune incidence sur le calendrier de la décision gouvernementale ainsi que sur les discussions alors en cours avec les communes de la région, appelées à apporter également leur contribution déterminante à la concrétisation du projet sous la forme d'un cautionnement du prêt cantonal.

*- Comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?*

Le Conseil d'Etat estime avoir répondu à cette question avec ses explications fournies précédemment.

*- Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'importance de ce dossier, non seulement pour la Riviera, mais également pour l'ensemble du canton, compte tenu du fait que Charlie Chaplin est un artiste mondialement connu, universel à tout point de vue et qui touche toutes les générations sans aucune usure du temps ?*

L'octroi d'un prêt LADE de CHF 10 millions, concrétisé par la décision du Conseil d'Etat du 9 mai dernier, témoigne – si tant est qu'un doute ait pu subsister sur ce point – de l'intérêt et de l'importance

que le Gouvernement confère à la réalisation du projet Chaplin's World sur sol vaudois. Plus que par des déclarations qu'il fait siennes sur le caractère universel et intemporel de l'œuvre majeure de Charlie Chaplin et de son rayonnement pour l'ensemble du canton, le Conseil d'Etat estime avoir apporté, par son engagement financier concret et très substantiel, une réponse tangible et sans équivoque possible à la question posée par l'interpellant.

*- D'autres projets importants pour le canton ont-ils pris du retard en raison de cette vacance gouvernementale ? Si oui, lesquels et comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?*

Le Conseil d'Etat se bornera à répondre à la quatrième question posée par le Député Christen de la manière suivante, soucieux de ne pas y apporter une importance aussi disproportionnée que malvenue au vu des circonstances : si l'intérêt sous-jacent à la question posée par l'interpellant est d'illustrer le fait que la vacance gouvernementale extraordinaire et dramatique, provoquée par le décès subit, le 6 septembre 2011, de feu Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, a – par définition – eu un impact certain, mais passager, sur la conduite politique de certains dossiers portés par le Département de l'économie, le Conseil d'Etat ne peut que souscrire aux conclusions de cette démonstration. La suppléance à la tête du Département de l'économie durant 4 mois par Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, alors à la tête du Département de l'Intérieur, a en effet occasionné une charge de travail pour ce dernier et pour les services de l'Administration cantonale concernés tout à fait singulière, nécessitant une gestion rigoureuse des priorités.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 juin 2012.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*